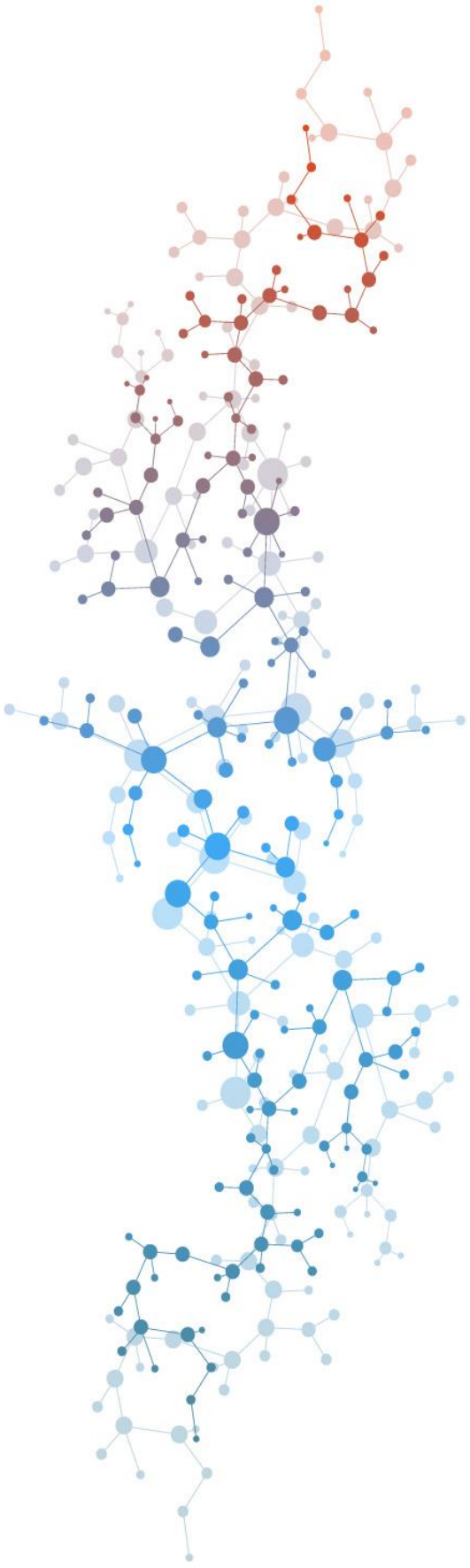
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Inserm
La science pour la santé
From science to health

agence de programmes de recherche en santé



Caractérisation des lésions pré-néoplasiques et stratification de leurs risques évolutifs

Appel à projets 2027

Guide du candidat

Le guide du candidat vous permettra de préparer au mieux votre dossier de candidature.
Les questions fréquemment posées par les chercheurs y sont également répertoriées.

Contact : cancerinserm.preneoplasie@inserm.fr

Dépôt du dossier : https://www.eva3.inserm.fr

Date limite de candidature : **14/01/2027, 17h**

SOMMAIRE

1. **Le déroulement de l'appel à projets** 5

2. **Votre dossier de candidature** 5

2.1. Le document scientifique 6

2.2. L'annexe financière 6

2.3. Les CV du Coordinateur ou de la Coordinatrice du Projet et des Responsable scientifiques des Partenaires 7

2.4. Les Organigrammes récents des unités du/de la Coordinateur/trice et de ses Partenaires 7

2.5. Le formulaire à compléter en ligne sur le site EVA3 7

2.6. Le Relevé d'Identité Bancaire de chaque Organisme Gestionnaire 7

2.7. La réponse aux retours du comité dans le cas d'un projet resoumis 7

3. **Soumission de votre dossier de candidature** 8

4. **Contacts** 8

5. **Foire aux questions** 9

Rappel :

Le dossier ne pourra pas être évalué s'il ne respecte pas les critères d'éligibilité décrits dans le §3.1 du texte de l'appel à projets. Il est donc important de vérifier que votre dossier les respecte intégralement.

Questions fréquentes

1. Quels sont les critères d'évaluation des experts et rapporteurs ? 9
2. Quand sont diffusés les résultats de l'évaluation ? 9
3. Quelle peut-être la durée du projet ? 10
4. Est-ce que le/la Coordinateur/trice et le responsable de l'équipe 1 est la même personne ? 10
5. Peut-on avoir deux Coordinateurs/trices pour un projet ? 10
6. Qu'entendez-vous par « responsable scientifique » ? 10
7. Peut-on sélectionner plusieurs grands domaines et sous-domaines IT? 10
8. Qu'entendez-vous par « Experts récusés » dans le formulaire en ligne à compléter sur EVA3? 10
9. Combien d'équipes peuvent participer au projet ? 10
10. Une demande dans le cadre de cet appel à projets peut associer deux équipes d'une même unité, ou est-il obligatoire que les deux équipes appartiennent à deux unités différentes? 10
11. Comment est défini un partenaire qui ne demande pas de financement pour ce projet ? 11
12. Est-ce que la collaboration avec les industriels est possible ? 11
13. Est-il possible d'avoir un partenaire étranger ? 11
14. Est-il possible de prendre comme partenaire d'un projet une association ? 11
15. Quel devra être le format du document associé à joindre ? 11
16. Quel est le nombre de pages autorisé pour le dossier scientifique ? 12
17. Est-il possible de joindre des figures et des tableaux ? 12
18. Quelle est la procédure en cas de resoumission d'un dossier de candidature ? 12
19. Le montant de l'aide dépend-il du nombre d'équipes ? 12
20. Le montant de l'aide dépend-il de la durée du projet ? 13
21. Le montant de l'aide demandée à l'Inserm est-il HT ou TTC ? 13
22. A quoi correspond le coût mensuel d'une personne ? 13
23. Est-il possible d'obtenir un tableau des coûts salariaux en vigueur dans notre organisme ? 13
24. A quoi correspond le coût complet du projet ? 13
25. Comme pour les ANR devons-nous environner les chercheurs que nous chiffrons dans nos projets ce qui conduirait à multiplier par un coefficient 1,8 le cout mensuel ? 13
26. Quels sont les critères d'implication des personnels dans le projet ? 13
27. Comment calcule-t-on le nombre de personnes.mois ? 14
28. Comment calcule-t-on l'implication d'un Enseignant Chercheur ? 14
29. Pouvons-nous embaucher du personnel en vacation ? 14
30. Pouvons-nous financer un étudiant en thèse ? 14
31. Pouvons-nous financer un étudiant en Master ? 14
32. Quel matériel peut être qualifié d'équipement ? 14

33. Faut-il fournir des devis pour les dépenses d'équipement ? 14
34. Y a-t-il un maximum dans le cadre de frais de mission ? 15
35. Y a-t-il un maximum dans le cadre des prestations de service ? 15
36. Y a-t-il un maximum dans le cadre des frais de personnel ? 15
37. Comment calcule-t-on les frais de gestion ? 15
38. Comment vérifier que mon dossier est bien complet avant soumission ? 15
39. Comment vérifier que mes documents sont bien soumis ? 16
40. Comment vérifier que ma candidature est bien soumise ? 16
41. Peut-on envoyer le dossier après la date limite de dépôt ? 16
42. Puis-je ajouter des éléments à mon dossier après la date limite ? 16
43. J'ai des problèmes techniques. Est-ce que l'Inserm réceptionnera mon dossier après la date limite ? 16
44. Combien de personnes évaluent mon projet ? 16
45. Quelle sera la date de démarrage de mon projet ? 16
46. J'utilise un MAC. J'ai des problèmes de connexion. Quel navigateur dois-je utiliser ? 16

1. Le déroulement de l'appel à projets

-	Fin octobre 2026	Publication de l'appel à projets sur Inserm pro
-	17 novembre 2026	Ouverture du site EVA pour le dépôt en ligne des projets
-	**14 janvier 2027, 17h**	**Clôture de la soumission des candidatures en ligne**
-	janvier 2027 - Avril 2027	Instruction par le DPS et Evaluation des projets par les expert.e.s
-	Fin avril 2027	Evaluation et classement des projets par le Comité scientifique
-	Fin-mai 2027	Publication des résultats sur le site Inserm-Pro
-	Avant 1er novembre 2027	Notification des crédits

2. Votre dossier de candidature

Votre **dossier de soumission électronique** se compose de ces éléments :

Le dossier de candidature comprend **obligatoirement** :

- Le dossier scientifique (trame disponible sur Inserm-Pro)
- Les annexes financières complétées (trame disponible sur Inserm-Pro) au format Excel et PDF (**les versions PDF doivent obligatoirement être signées et tamponnées par le représentant légal de l'organisme).** Le tampon n'est pas exigé pour les annexes financières signées électroniquement par l'organisme gestionnaire.
- Les CV du Coordinateur ou de la Coordinatrice du Projet et des Partenaires (réunis dans un seul et même fichier) (trame disponible sur Inserm-Pro), au format PDF
- Les organigrammes récents des unités des coordinateurs ou coordinatrices et des partenaires, **faisant apparaître les équipes participantes ainsi que leurs responsables scientifiques** du projet de recherche, au format pdf
- Le formulaire administratif à compléter en ligne sur le site EVA3
- Le Relevé d'Identité Bancaire de chaque Organisme gestionnaire, au format pdf
- La réponse aux retours du comité dans le cas d'un projet resoumis, au format pdf
- Les autorisations administratives pour l'utilisation des données, si applicable



Tout dossier incomplet sera considéré comme non recevable.

2.1. Le document scientifique

ⓘ Une trame de ce document scientifique est disponible et téléchargeable sur le site Inserm-Pro . Une fois complété, vous devez déposer ce dossier scientifique dans votre espace personnel EVA.

- La partie description détaillée du projet scientifique ne doit pas dépasser 10 pages en Arial taille 10 (schémas et figures inclus, références non incluses). Cinq pages sont dédiées à la bibliographie dans le dossier scientifique, celle-ci doit donc impérativement être limitée à ces cinq pages.
- Il est recommandé de produire une description scientifique, technique et financière de la proposition de projet en anglais dans la mesure où l'évaluation est réalisée par des experts internationaux. Dans le cas où la description scientifique et technique serait rédigée en français, une traduction en anglais pourra être demandée dans un délai compatible avec les échéances du processus d'évaluation.
- Ce dossier scientifique **devra être signé** par chacun des partenaires du projet et par les directeurs de laboratoires les hébergeant.
- Nous attirons votre attention sur le fait que les mots clés ainsi que le résumé en 3 parties (Contexte Scientifique, Description du(es) projet(s), Moyens mis en œuvre (max 1 page)) sera utilisé comme une brève description de votre projet dans le processus d'évaluation et lors des contacts d'expert.e.s potentiel.l.es. Ainsi, ce résumé doit être court, précis et ne doit pas contenir d'information confidentielle.

2.2. L'annexe financière

ⓘ L'annexe financière est disponible sur le site Inserm-Pro (format Excel). Une fois complétées, les annexes financières (format Excel + format PDF tamponné et signé) doivent être déposées dans votre espace personnel EVA. Le tampon n'est pas exigé pour les annexes financières signées électroniquement par l'organisme gestionnaire

- Nous vous conseillons de vous rapprocher de votre organisme gestionnaire qui vous aidera à remplir ces documents dès début de la conception de votre projet.
- **Attention, le financement des contrats doctoraux n'est pas autorisé**
- L'annexe financière au format PDF doit être **signée** (signature manuscrite ou électronique) et **tamponnée** par le représentant légal de chaque organisme gestionnaire des différentes équipes partenaires participantes au projet.
- La répartition annuelle devra également être renseignée (dans les deux formats : Excel et PDF). Le projet devra obligatoirement débuter **avant le 1er novembre 2027**.
- Votre demande budgétaire **devra être dument justifiée**, notamment les demandes de personnels temporaires. Une sous-section spécifique est prévue à cet effet dans le document scientifique. Une justification

scientifique est également demandée pour les ordinateurs nécessaires au fonctionnement d'instruments d'expérimentation ou de calculs, qui ne sont pas considérés comme de la bureautique.

N.B : Afin d'éviter tout problème informatique, il vous est recommandé d'éviter de nommer les fichiers déposés dans votre espace personnel EVA3 avec des caractères spéciaux (aucun accent ni aucun autre caractère spécial).

2.3. Les CV du Coordinateur ou de la Coordinatrice du Projet et des Responsable scientifiques des Partenaires

- Fournir le curriculum vitae du/de la Coordonnateur/trice du projet et des responsables scientifiques des équipes associées. Ces documents doivent être réunis en un seul et même fichier PDF qui sera à déposer dans votre espace personnel EVA.
- Ils doivent respecter le modèle fourni disponible sur le site Inserm-Pro.
- Nous attirons votre attention sur le fait que ce document regroupant les CVs des personnes impliquées dans le projet permet aux évaluateurs d'apprécier notamment l'expérience, les compétences, les expertises, la pluridisciplinarité et la complémentarité entre les différentes équipes associées.

2.4. Les Organigrammes récents des unités du/de la Coordinateur/trice et de ses Partenaires

Les Organigrammes récents et mis à jour des Unités des Coordinateur/trice et Partenaires, faisant figurer les équipes de Recherche associées au(x) projet(s).

2.5. Le formulaire à compléter en ligne sur le site EVA3

ⓘ Le formulaire à remplir sur le site EVA3 dans votre espace personnel.

- Les informations indiquées dans ce formulaire administratif à compléter en ligne doivent être strictement identiques à celles qui seront fournies dans le dossier scientifique (Document à compléter et à joindre dans votre espace personnel EVA3)
- La plupart des rubriques (Contributions/Projet/…) seront à renseigner directement en anglais car votre dossier sera évalué par des expert.e.s internationaux/ales.

2.6. Le Relevé d'Identité Bancaire de chaque Organisme Gestionnaire

Les RIBs de chaque Organisme Gestionnaire de chaque équipe partenaire doivent être réunis en un seul et même fichier PDF qui sera à déposer dans votre espace personnel EVA.

2.7. La réponse aux retours du comité dans le cas d'un projet resoumis

S'il s'agit d'un projet faisant l'objet d'une nouvelle soumission après une édition précédente :

- Il est obligatoire de joindre un document au format PDF nommé « La réponse apportée aux retours du comité d'évaluation » dans lequel vous devez indiquer les améliorations et/ou modifications que vous avez

apportées à votre nouveau dossier de candidature 2027 à la suite des recommandations du comité d'évaluation de l'année précédente.

NB : **Le comité d'évaluation est particulièrement attentif à la prise en compte du feedback reçu de l'année précédente.**

3. Soumission de votre dossier de candidature

- La soumission de votre dossier de candidature comporte 2 étapes obligatoires :

 1- L'inscription sur le site de soumission EVA3 de l'Inserm

 2- La soumission de votre dossier de candidature sous format électronique

⚠ **Aucun dossier papier n'est demandé.**

- Le site EVA3 est l'outil de dépôt en ligne des projets : https://www.eva3.inserm.fr/

Vous pourrez vous inscrire en ligne sur le site EVA3 à partir du **17 novembre 2026, 10h** et y déposer vos documents jusqu'au **14 janvier 2027, 17h**, date de clôture de l'appel à projets.

NB : **Nous vous conseillons de soumettre définitivement votre projet en ligne le plus tôt possible afin d'éviter tout encombrement du serveur le jour de la clôture.**

ⓘ **Consultez le Guide Technique « EVA3 » pour plus de renseignements sur l'application et la démarche d'inscription et soumission du dossier en ligne. Vous pouvez le télécharger sur notre site :** https://pro.inserm.fr/SD-Cancer

4. Contacts

Pour toute information, vous pouvez contacter :

- Pour les questions d'ordre scientifique et technique : cancerinserm.preneoplasie@inserm.fr
- Pour les questions d'ordre financier : cancer.daf@inserm.fr
- Pour les questions informatiques : eva@inserm.fr

5. Foire aux questions

1. *Quels sont les critères d'évaluation des experts et rapporteurs ?*

Qualités scientifiques

- Excellence du Projet au regard de l'état de la science
- Pertinence et originalité du Projet
- Positionnement du Projet dans le contexte national et international
- Clarté des objectifs du Projet

Coordinateur ou Coordinatrice et équipes participantes

- Qualités scientifiques du Coordinateur ou de la Coordinatrice dans sa discipline
- Complémentarité et/ou pluridisciplinarité des différentes équipes associées au Projet
- Organisation de la collaboration entre les équipes candidates (gouvernance), planification de la production de documents de synthèse, de la tenue des réunions de suivi et de la mise en forme des résultats

Méthodologie et faisabilité

- Pertinence méthodologique et pertinence des technologies envisagées
- Ressources humaines allouées au Projet
- Ressources techniques : centres de ressources biologiques associées à des données cliniques, plateformes technologiques, centres de traitement informatique des données, etc.
- Qualité de la coordination entre les équipes candidates (planification des réunions, rédaction des rapports de suivi, communication, etc.)
- Adéquation et justification du financement demandé au regard des objectifs du Projet
- Adéquation et justification du calendrier proposé au regard des objectifs du Projet

Innovation, impacts et développement

- Caractère innovant (stratégie, concept, technologie, etc.)
- Perspectives en termes de développements ultérieurs, impact scientifique, technique et médical dans la prise en charge des malades

Montants des subventions

Les montants seront déterminés en fonction des Projets. L'adéquation du budget prévisionnel, indiqué dans le dossier, avec l'envergure du Projet proposé sera évaluée par le Comité d'évaluation et le budget éventuellement révisé.

2. *Quand sont diffusés les résultats de l'évaluation ?*

La diffusion est prévue pour fin mai 2027. Les résultats sont donnés uniquement par affichage sur le site Inserm-Pro et le site de l'IT Cancer.

Un mail annonçant la publication des résultats en ligne sera envoyé à tous/toutes les Coordinateurs/trices des projets.

3. *Quelle peut-être la durée du projet ?*

Le Projet doit avoir une durée de **12 à 36** mois maximum.

4. *Est-ce que le/la Coordinateur/trice et le responsable de l'équipe 1 est la même personne ?*

Oui, le/la Coordinateur/trice doit être le/la responsable scientifique de l'équipe 1 du consortium participant au projet.

5. *Peut-on avoir deux Coordinateurs/trices pour un projet ?*

Non. Il ne peut y avoir qu'un seul Coordinateur par projet dans le cadre de cet appel à projets.

- Porteur = Coordinateur = chercheur/chercheuse, ou ingénieur/**ingénieure de recherche (IR) titulaire d'une HDR** - d'une structure française : organisme public de recherche, établissement d'enseignement supérieur, établissement public de santé, fondation de recherche reconnue d'utilité publique ou Centre de lutte contre le cancer (CLCC), impliqué au moins à 30 % de son temps de recherche dans le Projet

- En plus de son rôle scientifique et technique, le/la Coordinateur/trice est responsable de la mise en place des modalités de la collaboration entre les équipes participantes, de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats. Il/elle est responsable de l'établissement des rapports scientifiques requis et de leur transmission à l'Inserm dans les délais impartis.

- Le/La Coordinateur/trice assure le dépôt du dossier de candidature pour le compte des Partenaires du Projet de recherche.

- En cas de changement de Coordinateur/trice en cours de l'Acte Attributif d'aide, celui-ci ou celle-ci devra immédiatement avertir l'Inserm de la modification prévue.

6. *Qu'entendez-vous par « responsable scientifique » ?*

- Pour chaque Projet soumis, en cas de multiplicité d'équipes participantes, ces dernières désigneront un/e Coordinateur/trice du Projet. Chaque équipe partenaire nomme un/e responsable scientifique.
- Le responsable scientifique est celui qui participe au projet, il peut être différent du responsable hiérarchique.

7. *Peut-on sélectionner plusieurs grands domaines et sous-domaines IT ?*

Oui. Une même demande peut regrouper plusieurs grands domaines IT.

ⓘ Consultez l'annexe de ce document pour voir la liste des grands domaines et sous-domaines IT.

8. *Qu'entendez-vous par « Experts récusés » dans le formulaire en ligne à compléter sur EVA3 ?*

Votre projet va être évalué par des experts : un expert récusé est une personne que vous ne voulez pas voir évaluer votre projet pour des raisons de conflits d'intérêts par exemple ou de concurrence directe.

9. *Combien d'équipes peuvent participer au projet ?*

Le projet doit comporter **2 à 4 équipes**, dont au moins une équipe impliquant des cliniciens ou cliniciennes. La présence d'anatomopathologistes est fortement recommandée.

Une même équipe ne peut déposer qu'un seul dossier (quel que soit le statut : Coordinateur ou Coordinatrice de Projet ou Partenaire).

10. *Une demande dans le cadre de cet appel à projets peut associer deux équipes d'une même unité, ou est-il obligatoire que les deux équipes appartiennent à deux unités différentes ?*

- Votre projet devra alors associer **au moins 2 équipes** individualisées (équipe *au sens* HCERES), appartenant à deux disciplines différentes, mais qui peuvent être rattachées à la même unité.

11. *Comment est défini un partenaire qui ne demande pas de financement pour ce projet ?*

- Un formulaire « Informations Administratives » doit être rempli pour ce partenaire sur EVA3. Il n'est pas utile de compléter une annexe financière pour cette équipe ni de compléter le formulaire

« Informations Financières » pour ce partenaire sur EVA3 ni de joindre le RIB de son Organisme Gestionnaire.

- S'il s'agit plus d'une collaboration que d'un véritable partenariat formel, vous pouvez vous contenter de ne mentionner cette équipe que dans le document scientifique.

12. *Est-ce que la collaboration avec les industriels est possible ?*

La participation de partenaires industriels est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement dans le projet.

13. *Est-il possible d'avoir un partenaire étranger ?*

Un partenaire étranger peut faire partie du projet à condition qu'il assure son propre financement.

14. *Est-il possible de prendre comme partenaire d'un projet une association ?*

Non. Les équipes appartiennent aux organismes suivants :

- Organismes publics de recherche (EPST, EPIC, …),
- Établissements d'enseignement supérieur (Universités, écoles),
- Fondations de recherche reconnues d'utilité publique,
- Etablissements publics de santé,
- Centres de Lutte contre le Cancer (CLCC).

Les équipes de recherche publique ayant un rattachement à un organisme public, ou une entité publique, devront impérativement faire gérer leur subvention par leur organisme public de rattachement, ou l'une des tutelles de mixité de leur structure.

15. *Quel devra être le format du document associé à joindre ?*

- Le document scientifique sera déposé sous forme de document PDF.
- Les annexes financières sont présentées au format Excel et au format PDF. Les annexes financières au format **PDF** doivent être obligatoirement signées et tamponnées par le représentant légal de l'Organisme Gestionnaire. Le tampon n'est pas exigé pour les annexes financières signées électroniquement par l'organisme gestionnaire.

- Les CVs du/de la Coordonnateur/trice du projet et des responsables scientifiques des équipes associées. Ces documents doivent être réunis en un seul et même fichier PDF qui sera à déposer dans votre espace personnel EVA. Ils doivent respecter la trame fournie et disponible sur le site Inserm-Pro.
- Les Organigrammes récents et mis à jour des Unités des Coordinateur/trice et Partenaires, faisant figurer les équipes de Recherche associées au(x) projet(s) sont à déposer sous format PDF.
- Les RIBs de chaque Organisme Gestionnaire de chaque équipe participante doivent être réunis en un seul et même fichier PDF
- La réponse apportée aux retours du comité d'évaluation est obligatoire à joindre au format PDF dans le cas d'un projet resoumis de l'année précédente.
- Les autorisations administratives pour l'utilisation des données, si applicable au format PDF.

16. Quel est le nombre de pages autorisé pour le dossier scientifique ?

Le nombre maximal pour la partie description détaillée du projet scientifique est de **10 pages**, schémas/figures inclus, de préférence en **Arial taille 10/ calibri 11. Les références ne sont pas incluses dans ces 10 pages mais il y a cinq (5) pages** dédiées pour les références.

17. Est-il possible de joindre des figures et des tableaux ?

Ces figures doivent être intégrées au sein de ce même paragraphe afin de faciliter la lecture et la compréhension de votre projet par les évaluateurs. Vous devez malgré tout respecter le nombre de pages maximum indiqué (10 pages maximum en Arial 10/ Calibri 11).

18. Quelle est la procédure en cas de resoumission d'un dossier de candidature ?

S'il s'agit d'une resoumission d'une édition précédente :

- Il est obligatoire de joindre un document au format PDF nommé « **Les Réponses apportées au précédent retour du comité d'évaluation** » dans lequel vous devez indiquer les améliorations et/ou modifications que vous avez apportées à votre nouveau dossier de candidature à la suite des recommandations du comité d'évaluation de l'année précédente.

NB : Le comité d'évaluation est particulièrement attentif à la prise en compte du feedback reçu de l'année précédente.

19. Le montant de l'aide dépend-il du nombre d'équipes ?

- les montants seront déterminés en fonction du Projet. L'adéquation du budget prévisionnel, indiqué par le/la Coordinateur/trice scientifique, avec l'envergure du Projet proposé sera évaluée par le Comité d'évaluation et le budget éventuellement révisé. La subvention allouée ne peut être inférieure à un montant de 25 000 € par équipe financée participante au Projet (hors frais de gestion) et pour toute sa durée.
- Deux (2) équipes au minimum doivent prétendre à un financement dans le consortium.

20. *Le montant de l'aide dépend-il de la durée du projet ?*

Les montants seront déterminés en fonction du projet. L'adéquation du budget prévisionnel, indiqué par le/la coordinateur/trice, avec l'envergure du projet proposé sera évaluée par le comité de sélection et le budget éventuellement révisé.

21. *Le montant de l'aide demandée à l'Inserm est-il HT ou TTC ?*

En raison de l'absence de contrepartie au soutien financier versé par l'Inserm, et en application des dispositions de l'instruction fiscale BOI-TVA-CHAMP-10-10-60-40 20120912 de la Direction générale des finances publiques, la subvention allouée dans le cadre de cet appel à projets n'est pas soumise à la TVA.

22. *A quoi correspond le coût mensuel d'une personne ?*

Le coût mensuel correspond aux dépenses de personnel montant brut + charges patronales + taxes sur les salaires éventuellement applicables.

23. *Est-il possible d'obtenir un tableau des coûts salariaux en vigueur dans notre organisme ?*

Vous pouvez trouver ces renseignements auprès du service des ressources humaines de votre organisme gestionnaire.

24. *A quoi correspond le coût complet du projet ?*

C'est l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation du projet, quelle que soit leur source de financement. Il comprend :

- Les moyens existants en personnel (permanents et non permanents) ainsi que le matériel (équipement et fonctionnement) consacrés au projet,
- Les moyens à acquérir nécessaires à la réalisation du projet.

Pour la rubrique « personnel », il est calculé automatiquement selon la formule suivante :

Coût complet = Nombre d'hommes.mois x Coût mensuel

Pour les autres rubriques, il représente le montant total de l'investissement. Le montant demandé à l'Inserm peut constituer la totalité du coût complet ou une partie.

25. *Comme pour les ANR devons-nous environner les chercheurs que nous chiffrons dans nos projets ce qui conduirait à multiplier par un coefficient 1,8 le cout mensuel ?*

Le coût environné n'est pas pris en compte dans le calcul du coût total. Par conséquent, n'utilisez pas de coefficient 1.8.

26. *Quels sont les critères d'implication des personnels dans le projet ?*

Le porteur du projet doit être impliqué à au moins 30% de son temps de recherche, soit :

- 3.6 hommes.mois pour un projet de 12 mois
- 7.2 hommes.mois pour un projet de 24 mois

27. Comment calcule-t-on le nombre de personnes.mois ?

Une personne.mois correspond à une personne à temps plein pendant un mois.

Exemple:

- Pour une personne qui travaille à temps plein sur 3 ans, on compte 36 personnes.mois.
 Calcul: 3x12=36
- Pour une personne qui travaille à mi-temps sur 3 ans, on compte 18 personnes.mois.
 Calcul: 3x6=18

28. Comment calcule-t-on l'implication d'un Enseignant Chercheur ?

Le calcul se fait sur le temps que cette personne consacre à la recherche :

Pour un Enseignant Chercheur qui consacre 50% de son activité à la recherche et 50% à l'enseignement :

- si son activité de recherche est consacrée entièrement au projet déposé, on comptera 12 personnes.mois
- si son activité de recherche est consacrée à 75% du projet déposé, on comptera 9 personnes.mois.

Cependant, pour le calcul du coût complet son salaire sera compté à 50%.

29. Pouvons-nous embaucher du personnel en vacation ?

Non, le coût de personnels en vacation n'est pas autorisé.

30. Pouvons-nous financer un étudiant en thèse ?

Non, **le financement de contrats doctoraux n'est pas autorisé** dans cet appel à projets.

31. Pouvons-nous financer un étudiant en Master ?

Oui, les gratifications de stage sont autorisées. En revanche, **les dépenses de gratifications de stage sont à inclure en fonctionnement et non en personnel**.

32. Quel matériel peut être qualifié d'équipement ?

La qualification s'apprécie selon les règles applicables au sein de l'établissement gestionnaire.

33. Faut-il fournir des devis pour les dépenses d'équipement ?

Cela n'est pas nécessaire lors du dépôt du dossier, mais si vous en avez un vous pouvez le joindre en tant que document supplémentaire. Le soutien demandé devra être réaliste et dûment justifié par un argumentaire scientifique. Il pourra faire l'objet d'une vérification lors de la mise en place de l'aide ou lors de la justification des dépenses. Il ne devra pas dépasser 50 000€ par équipe partenaire pour toute la durée du projet.

Les dépenses d'équipement sont, hors dépenses de bureautique et de mobilier, des dépenses éligibles.

Les ordinateurs nécessaires au fonctionnement d'instruments d'expérimentation ou de calculs ne sont pas considérés comme de la bureautique. Pour ces équipements, une justification scientifique sera demandée.

L' ordinateur pour les personnels recrutés en CDD sur le projet est possible si l'achat est prévu dans l'annexe budgétaire au départ et dans la limite d'un ordinateur par personne recrutée sur le projet pour toute la durée du projet.

34. Y a-t-il un maximum dans le cadre de frais de mission ?

Non. Toutefois, si les frais de missions sont supérieurs à 5% de la somme totale demandée à l'Inserm, il faudra les justifier et indiquer leur nature et leur utilité pour la réalisation du projet.

35. Y a-t-il un maximum dans le cadre des prestations de service ?

Non, la sous-traitance ne doit porter que sur l'exécution d'une partie limitée du projet. Le recours à la sous-traitance devra être détaillé et justifié. Il faudra se rapprocher de votre organisme gestionnaire pour vérifier si une mise en concurrence doit être faite.

36. Y a-t-il un maximum dans le cadre des frais de personnel ?

Oui, le budget réservé au recrutement de personnel ne peut excéder 80% de l'aide demandée, **hors frais de gestion**, par équipe et ne peut dépasser **le plafond de 12 hommes/mois par an et par équipe**, (ex : pour un Projet de 36 mois, le nombre d'hommes/mois est plafonné à 36).

37. Comment calcule-t-on les frais de gestion ?

Cette partie de frais d'administration générale est plafonnée à 8% de la subvention du projet coût total des dépenses éligibles. Les frais de gestion se calculent sur l'aide demandée et non sur le coût global du projet.

38. Comment vérifier que mon dossier est bien complet avant soumission ?

Votre **dossier de soumission électronique** se compose de ces éléments :

- **Le document scientifique** (document Word à télécharger sur Inserm-Pro, à compléter et à déposer en ligne en format pdf dans votre espace personnel EVA3).
- Le budget du projet et sa répartition annuelle, renseignés dans **les annexes financières** (trame Excel disponible sur Inserm-Pro, signées et tamponnées obligatoirement) au format Excel et PDF.
- **Les CV du Coordinateur ou de la coordinatrice du Projet et des Partenaires** (réunis dans un seul et même fichier au format PDF) : trame à télécharger sur Inserm-Pro
- **Les Organigrammes récents** des Unités des Coordinateur/trice et Partenaires, faisant figurer les équipes de Recherche participantes
- **Le formulaire administratif** à compléter en ligne sur le site EVA3
- **Le Relevé d'Identité Bancaire** de chaque organisme gestionnaire
- **La réponse aux retours du comité** dans le cas d'un projet resoumis
- **Les autorisations administratives** pour l'utilisation des données, si applicable

Le dossier de candidature devra comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique, technique et financière du projet.

⚠ **Tout dossier incomplet sera considéré comme non recevable.**

39. Comment vérifier que mes documents sont bien soumis ?

Une fois que vous avez déposé les éléments du dossier, connectez-vous à nouveau avec vos identifiants à votre espace personnel EVA3, et les éléments que vous aviez déposés devraient y figurer.

40. Comment vérifier que ma candidature est bien soumise ?

- Une fois que vous avez déposé les éléments du dossier (*cf.* la partie 3 de ce document), connectez-vous à nouveau avec vos identifiants, et les éléments que vous avez déposés figurent dans votre espace personnel.
- Un mail de confirmation vous sera automatiquement envoyé après soumission de votre dossier.
- **Attention, il ne suffit pas d'enregistrer votre dossier, il faut bien le « valider et le transmettre ».**

ⓘ Vous pouvez vous référer au Guide Technique « EVA3 » disponible au lien suivant : Inserm-Pro

41. Peut-on envoyer le dossier après la date limite de dépôt ?

AUCUN dossier papier n'est demandé et le dossier en format PDF envoyé après la date de clôture **ne sera pas** pris en compte.

RAPPEL : Date limite de soumission des projets en ligne : 14 janvier 2027, 17h

42. Puis-je ajouter des éléments à mon dossier après la date limite ?

Non. Passée la date de clôture, tout document déposé est considéré comme définitif.

43. J'ai des problèmes techniques. Est-ce que l'Inserm réceptionnera mon dossier après la date limite ?

Non, aucune dérogation n'est admissible. Cependant, en cas de problèmes techniques prendre immédiatement contact avec l'Inserm pour trouver une solution. Nous vous conseillons de ne pas attendre la date limite de dépôt !

44. Combien de personnes évaluent mon projet ?

Votre projet est évalué par au moins deux experts internationaux, ainsi que par au moins un rapporteur issu d'un pays européen et membre du comité d'évaluation. Cette procédure fait appel à une évaluation collégiale puisque chaque projet est discuté en séance plénière par l'ensemble du comité d'évaluation.

45. Quelle sera la date de démarrage de mon projet ?

- Les subventions seront allouées au plus vite à compter de la date de résultat de l'appel à projets. Si votre subvention est gérée par un organisme autre que l'Inserm, il faut tenir compte des délais de signature des supports juridiques.

- Le démarrage du projet se fait obligatoirement **avant le 1er novembre 2027**.

46. J'utilise un MAC. J'ai des problèmes de connexion. Quel navigateur dois-je utiliser ?

Il convient d'utiliser SAFARI ou FIREFOX. Si vous utilisez un Mac avec une version d'OS antérieure à OS 10, vous ne pourrez pas vous connecter. Il convient de vous connecter à partir d'une autre machine.

6- ANNEXE « Grand domaines IT » et « Sous-domaine IT »

Domaines IT (Institut thématique)	Sous domaines IT (Institut thématique)
Bases moléculaires et structurales du vivant	Biophysiques
	Biologie structurale, Modélisation moléculaire
	Biochimie
	Chimie pour le vivant
	Biomathématiques
	Biologie des systèmes
	Approche bio-informatiques
Biologie cellulaire, développement et évolution	Prolifération cellulaire, croissance, division et mort cellulaire
	Cytosquelette, adhésion et migration
	Compartimentation subcellulaire et trafic des composants cellulaires
	Signalisation
	Polarité, morphogenèse cellulaire
	Cellules souches, division asymétrique et lignages cellulaires
	Mise en place des axes précoces
	Champs et gradients, inductions et patrons d'organisation de l'embryon
	Différenciation et organogenèse
	Reproduction
	Vieillissement
	Concepts évolution-développement (évo-dévo)
	Mécanismes moléculaires et cellulaires de l'évolution
Cancer	Oncologie : neuro-oncologie, oncohématologie, onco-immunologie, immunothérapies des cancers
	Oncogénétique
	Hétérogénéité, microenvironnement tumoral
	Biomarqueurs, thérapies, résistance
Génétique, génomique et bio-informatique	Bio-informatique, métagénomique
	Diversité génomique, génomique des populations, évolution
	Génétique moléculaire, régulation génétique
	Dynamique du génome, éléments transposables, mutations
	Génétique quantitative, maladies multifactorielles, maladies rares

Neurosciences, sciences cognitives, neurobiologie, psychiatrie	Neurosciences
	Neurologie
	Psychiatrie et Santé mentale
	Interface cerveau-machine
	Troubles du comportements, Addictions
	Systèmes sensoriels et maladies associées
	Maladies neurologiques, neurodégénératives, handicaps
Santé publique	Biostatistique et Modélisation statistique
	Pharmacoépidémiologie et Pharmacovigilance
	Epidémiologie
	Systèmes sanitaires
	Economie de la santé
	Méthodologie en recherche clinique
	Santé et environnement
	Toxicologie
Technologies pour la santé	Imagerie anatomique et fonctionnelle, cellulaire et moléculaire
	Biotechnologie, bioingénierie
	Biothérapies
	Interface chimie-physique-biologie
	Pharmacologie et Toxicologie
	Techniques interventionnelles : chirurgie et radiothérapie
	e-santé
Physiopathologie, métabolisme, nutrition (PMN)	Cardiologie
	Nutrition
	Diabète
	Obésité
	Endocrinologie
	Gastro-entérologie
	Hépatologie
	Néphrologie
	Système ostéo-articulaire
	Dermatologie
	Pneumologie
	Hémostase

Immunologie, inflammation, infectiologie et microbiologie (I3M)	Microbiologie
	Virologie
	Immunologie
	Inflammation
	Parasitologie
	Allergologie
	Microbiome humain
	Maladies infectieuses
	Infection virales chroniques (VIH et hépatites)
	Multirésistance aux anti-infectieux
	Infections nosocomiales
	Vaccination, immunothérapies et greffes